

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux de confortement d'habitation chez M. et Mme LAURENCON, au 4 rue des Coteaux, par l'entreprise SOL STRUCTURE TRAVAUX SPECIAUX / INFRA BAT – 205, rue de l'Industrie – SAVIGNY LE TEMPS (77) – une benne à gravats sera installée au droit de l'habitation du 25 mai au 30 juin 2023.

Article 1

Le stationnement et le passage piétons **seront interdits** dans la partie de dépôt de la benne, durant toute la durée des travaux, **du 25 mai au 30 juin.**

Article 2

L'entreprise est autorisée à utiliser, par dérogation, un porteur de 26 tonnes le jour de l'aménagement et le jour de repli.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Tallende, le 02 mai 2023

L'adjoint, Patrick MARCHAT

